

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 165

23 janvier 2013

SOMMAIRE

Alpha Strategies	7883	Deodara S.A.	7878
Antares S.A.	7901	Design S.à r.l.	7878
Association for Chinese Lawyers in Europe, A.s.b.l.	7892	Detica S.à r.l.	7874
BC Sport S.A.	7920	Développement Agricole et Rural S.A. ...	7879
Bobati S.à r.l.	7904	Dexia Bonds	7879
CACEIS Bank Luxembourg	7903	D.L. International S.A.	7874
CEE Medical Finance S.A.	7877	EQT Management S.à r.l.	7880
Chalet Mierscherbiert S.à r.l.	7877	Erlo Immobilière S.A.	7880
Chauffage & Sanitaire Heinen Steve S.à r.l.	7877	Eurofund Properties Corp. S.A.	7880
Cirius S.A.	7875	European Public Infrastructure Managers - EPIM	7880
Close International	7875	Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ...	7879
Close International	7876	FedEx Luxembourg S. à r.l.	7885
Close International	7875	FF Capital S.A.	7907
Cogelu	7875	Fivim SPF S.A.	7881
Compagnia Finanziaria e Mercantile - Cofime Holding S.A.	7876	FLE Holdco	7881
Compagnie Financière Montchoisi SPF S.A.	7876	Flener S.à r.l.	7881
Compagnie Financière Panthenon S.à r.l.	7876	Folosch SCI	7880
Conchita S.A.	7876	For-Investlux, S.à r.l.	7882
Constructions Michelis S.A.	7877	Freund Invest S.A.	7881
Co-Realinvest SA	7875	Gamle Ege Holding S.A.	7882
Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl	7874	Garage Muller Lintgen S.A.	7882
Dai Nippon International S.A.	7879	Gaston Holding S.à r.l.	7882
Darchange S.à r.l.	7874	General Leasing (No.16) Limited	7909
Debbie Investments S. à r.l.	7874	G Invest S.A.	7881
Decker Modes	7878	GIP U&C S.à r.l.	7912
Deesse S.à r.l.	7877	Luxretail S.à r.l.	7918
Delphi S.à r.l.	7878	Teltech Group S.A.	7889
Delphi S.à r.l.	7878	Triton Luxembourg Nanna II GP	7915
		T.S.R. (Time Share Renting) S.A.	7884
		Vasco Invest S.A.	7920
		VAVATE Immobilier	7903

Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.042.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Huldange, le 20/12/2012.

Référence de publication: 2012167675/10.

(120221985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.749.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167677/10.

(120221765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Detica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 136.512.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167679/10.

(120221936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

D.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 97.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167673/10.

(120221268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 119.863.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 21 Décembre 2012 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012167676/14.

(120222068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Cirius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 133.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012167634/11.

(120222195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167644/10.

(120221225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167645/10.

(120221226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Co-Realinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.063.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012167649/12.

(120222575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Cogelu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 138.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012167650/11.

(120222197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167646/10.

(120221227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Compagnia Finanziaria e Mercantile - Cofime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167651/10.

(120222600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Compagnie Financière Montchoisi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012167652/13.

(120222502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Compagnie Financière Panthenon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012167653/10.

(120221963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Conchita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 38.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 20 décembre 2012.

CONCHITA S.A. HOLDING

Référence de publication: 2012167654/11.

(120221755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Constructions Michelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 12.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167656/10.

(120221305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Chalet Mierscherbiereg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 67, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167630/10.

(120221277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CEE Medical Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012167627/10.

(120221737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Chauffage & Sanitaire Heinen Steve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 32A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167631/10.

(120222335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Deesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 170.467.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil de gérance en date du 02 août 2012

Le conseil décide de confier la gestion journalière de la société à Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant B, demeurant professionnellement au 40 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, avec le droit de signature individuelle, pour une période indéterminée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012167688/14.

(120222423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167689/10.

(120221603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Decker Modes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 5-6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 16.401.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012167687/11.

(120222108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167690/10.

(120221604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Deodara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.318.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012167691/11.

(120222375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 décembre 2012.

Pour DESIGN S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012167692/12.

(120222167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Développement Agricole et Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.800.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Référence de publication: 2012167693/10.

(120221219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2012.

Pour: DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012167686/15.

(120221153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012167694/13.

(120221524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date 7 novembre du 2012

- MAZARS LUXEMBOURG, Société Anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommé Réviseur d'entreprises agréé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

FALCON REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

EFFIGI S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012167762/16.

(120221679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

European Public Infrastructure Managers - EPIM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.604.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167754/10.

(12022412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.420.

Les comptes annuels clôturés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167751/10.

(120221324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

EQT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167739/10.

(120222015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Erlo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 150.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167743/9.

(120222574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Folosch SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 89, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 4.731.

- Monsieur Gilles Lorang cède ses 10 parts à Monsieur Folmer François.

- Madame Schuh Ghislaine cède ses 10 parts à Monsieur Schuh Fernand.

- Monsieur Schuh Fernand cède 10 parts à madame Schuh Corinne.

- Changement de l'adresse actuelle vers le:

89 rue Ermesinde

L-1469 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167805/15.

(120222299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Flener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.293.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012167802/11.

(120221712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012167801/11.

(120221144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Fivim SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 77.842.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/12/2012.

Pour FIVIM SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2012167799/12.

(120221382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

G Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167812/10.

(120221360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Freund Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 47.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167810/10.

(120222524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Gamle Ege Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 décembre 2012.

Pour GAMLE EGE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012167831/12.

(120221976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 73.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167833/10.

(12022466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Gaston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 139.514.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012 que la dénomination de l'actionnaire unique de la Société a été modifiée de Premium Capital Energie Luxembourg S.à r.l. en Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012167834/13.

(120221728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

For-Investlux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 42.685.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2012

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au gérant.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: Zone Industrielle, L-8287 Kehlen

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour FOR-INVESTLUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012167807/19.

(12022457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Alpha Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.667.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ALPHA STRATEGIES (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 150.667, incorporated pursuant to a deed on 11 January 2010 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 3 February 2010, number 227.

The meeting was opened at 2.30 pm (Luxembourg time) with Mrs Christa SIMONS professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Elodie MICHAUD, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Josephine BUHRMAN, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That pursuant to article 70 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company on 23 November 2012,

II. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision on the dissolution of the Company by way of liquidation;
2. Appointment of Michael Vareika acting as the liquidator of the Company, determination of his powers and his remuneration;

3. Miscellaneous.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting which will remain annexed to the present deed to be registered therewith with the registration authorities,

IV. - That all shareholders declare having been duly informed beforehand of the agenda of the general meeting and expressly waive the eight days prior notice in relation to the convening of the general meeting;

V. - That pursuant to the attendance list, all of 575,761.59 (five hundred seventy-five thousand seven hundred sixty-one point five nine) shares in issue, are present or represented at the present meeting;

VI. - That the quorum of shareholders as required by law to decide on item II is present or represented at the meeting;

VI. - That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after due consideration, took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company with effect as of 30 November 2012 and to liquidate it.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Mr. Michael VAREIKA, residing in 8, Rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or, should the shareholders expressly require so, in kind. In the later case, a specific general meeting may be convened if deemed necessary by the liquidator from time to time. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator remuneration is set at €2,000.- per month, per sub-fund. The liquidator remuneration shall be paid by the Company.

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English only.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. SIMONS, E. MICHAUD, J. BUHRMAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57428. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161427/71.

(120213635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.901.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.S.R. (Time Share Renting) S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 20 avril 1995, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.901.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Marie KAISER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole LACROIX, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

II. Que les actionnaires de la Société représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme liquidateur Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, M. ZELLINGER, C. LACROIX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55412. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161312/65.

(120212446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.005,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851 (the "Sole Shareholder"), incorporated by a deed held under private seal on 29 September 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2433 dated 11 November 2010,

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L- 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "FedEx Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 7 April 2010, published in the Mémorial number 1062 dated 20 May 2010.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted on 13 June 2012, published in the Mémorial number 1978 dated 9 August 2012.

II.- That the 20,004 (twenty thousand and four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,004 (twenty thousand and four United States Dollars) to USD 20,005 (twenty thousand and five United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 9,999,999 (nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment by FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. for the new share by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,004 (twenty thousand and four United States Dollars) to USD 20,005 (twenty thousand and five United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 9,999,999 (nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.: 20,005 (twenty thousand and five) shares.

The notary acts that the 20,005 (twenty thousand and five) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,005 (twenty thousand and five United States Dollars) represented by 20,005 (twenty thousand and five) shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851 (l'«Associé Unique»), constituée par acte tenu sous seing privé, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2433 du 11 novembre 2010,

par la présente dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1062 du 20 mai 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial numéro 1978 du 9 août 2012.

II.- Que les 20.004 (vingt mille quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.004 USD (vingt mille quatre Dollars américains) à 20.005 USD (vingt mille cinq Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 9,999,999 USD (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains);
3. Souscription et paiement par FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions;
- et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.004 USD (vingt mille quatre Dollars américains) à 20.005 USD (vingt mille cinq Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 9,999,999 USD (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire par l'Associé Unique d'un montant total de 10,000,000 USD (dix millions de Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part. L'émission de la Nouvelle Part est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'un apport en numéraire (tel que décrit ci-dessous), lequel Apport est à la disposition de la Société.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.: 20.005 (vingt mille cinq) parts sociales.

Le notaire établit que les 20.005 (vingt mille cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.005 USD (vingt mille cinq Dollars américains), représenté par 20.005 (vingt mille cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161638/188.

(120213042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Teltech Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.102.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole Shareholder of "TELTECH GROUP S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 66.102 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on August 21, 1998, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations", under number 823 dated November 11, 1998 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 28, 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided over by Mr Valery BEUKEN, Manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Kevin CRAVATTE, Officer, residing professionally in Luxembourg.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 40,000 (forty thousand) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of directors;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

- The corporate capital of the Company is fixed at USD 421,478.33 (four hundred and twenty-one thousand four hundred and seventy-eight US Dollars thirty-three cents) represented by 40,000 (forty thousand) shares without nominal value which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at November 28, 2012 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and con-

sent to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant discharge to the following directors of the Company for their mandates until today:

- Mr Michael PLACE, with professional address at 17B38, Kauppapuistikko, 65100 Vaasa, Finland;
- Mr Peter PLACE, with professional address at 25, Preserve Way, NY 12866 Saratoga Springs, United States and;
- Mrs Victoria BRIDGE, with professional address at 59, Vincent Gardens, 5247 East London, South of Africa.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated in the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "TELTECH GROUP S.A.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.102 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 823 du 11 novembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2012, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Valery BEUKEN, Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kevin CRAVATTE, Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 40,000 (quarante mille) actions, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;

3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil d'Administration;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 421.478,33 (quatre cent vingt et un mille et quatre cent soixante-dix-huit US Dollars trente-trois centimes) divisé en 40.000 (quarante mille) actions sans valeur nominale, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- L'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 28 novembre 2012 ci-joint en annexe A Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Monsieur Michael PLACE, demeurant professionnellement à 17B38, Kauppapuistikko, 65100 Vaasa, Finlande;
- Monsieur Peter PLACE, demeurant professionnellement à 25, Preserve Way, NY 12866 Saratoga Springs, Etats-Unis et;
- Madame Victoria BRIDGE, demeurant professionnellement à 59, Vincent Gardens, 5247 East London, Afrique du Sud.

Sixième résolution

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BEUKEN, K. CRAVATTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161330/170.

(120213006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

ACLE, Association for Chinese Lawyers in Europe, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.377.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 18th day of November, the undersigned:

1. Mr. BAI Junyi, Chinese national, member of the Florence Bar Association (praticante avvocato), residing at Via Quattro Novembre 34, 59100 Prato, Italy;
2. Mrs CHU Xiaoyang, Belgian national, French attorney at law (avocat à la cour) residing at 9 villa d'Este 75013 Paris;
3. Ms. XIA Peijun, British national, English Solicitor, residing at 18 Knighton Green, High Road, Buckhurst Hill, Essex, IG9 5HD, England;
4. Mr. ZHANG Shaohui, Chinese national, Member of the French Order of the Brussels Bar and of the Luxembourg Bar, residing in L-7240 Luxembourg, 81, route de Luxembourg;
5. Mr. ZHAO Hui, Chinese national, Rechtsanwalt (German attorney at law), residing at Kleine Nelkenstrasse 4, 60488 Frankfurt am Main, Germany; and,
6. Mr. ZHU Huijian, Chinese national, barrister of England and Wales and Member of the French Order of the Brussels Bar, residing at Rue de la Confiance, 30, Etterbeek, Brussels.

have formed among themselves and among all those who will join them subsequently a non-profit association ("association sans but lucratif", A.s.b.l.), which they desire to incorporate in conformity with the Law of 21st April 1928 of the Grand-Duchy of Luxembourg as modified, to be governed by the Statutes set out below:

Chapter I. Name - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed an «association sans but lucratif», under the name of the "Association for Chinese Lawyers in Europe, A.s.b.l.", abbreviated as "ACLE" (hereinafter referred to as the "Association"). Subject to the approval by the Board of Directors, the name of the Association may be translated in the national language(s) of each member's country of residence.

Art. 2. The Registered Office of the Association is established in the municipality of Walferdange, Luxembourg. The Board of Directors may decide to establish offices and operational entities in countries other than Luxemburg by simple majority decision.

Art. 3. The Association is created for an unlimited duration.

Art. 4. The Association shall have the following objects:

- 1) To initiate, organize and promote, directly or indirectly, communication, cooperation, share of resources and exchange of information among Chinese lawyers working in Europe;
- 2) To facilitate contact between its members and lawyers, law firms, body corporates, organizations and other entities in Greater China (including mainland China, Taiwan, Hong Kong and Macau) and in Europe;
- 3) To represent its members, to protect and defend their rights and interests in any lawful matters, including, but not limited to, participation of important events, giving of collective opinion, action and defense in courts, on a worldwide level, and principally in Greater China and Europe;
- 4) To organize and develop consulting, training and supporting services for its members;
- 5) To organize meetings, conferences and seminars on legal issues in Greater China and in Europe;

- 6) To promote legal research and legal education in Europe and Greater China;
- 7) To initiate and publish studies, publications, and newsletters.

Generally, the Association may carry out directly or indirectly any activity that it considers necessary for the realization of its object including any commercial activity in a subsidiary manner, provided that any profit shall be exclusively attributed to the realization of the object for which the Association was set up.

All the activities may be carried out in Luxembourg or abroad.

The activities to be carried out shall be financed in principle by the admission fees received from the members, and by contributions and donations from honorary and sponsor members.

The Association may accept funds, subsidy, movable or immovable property, and allocate products or incomes within the framework of its object.

Chapter II. Members

Art. 5. The number of members is unlimited.

It may not be less than three.

Art. 6. Any Chinese lawyer practicing professionally in Europe who agrees to the fulfillment of the Association's object may become members, subject to the approval of the board of directors.

The term "Chinese lawyer" shall be construed in the largest sense and shall mean:

- 1) Any Chinese admitted in one or several bar associations of lawyers in Europe;
- 2) Any Chinese working as in house counsel of a company, a bank or an institution and practicing professionally in Europe;
- 3) Any Chinese working as a teacher, lecturer or professor of law at any university or higher level education institution in Europe; and,
- 4) Any Chinese student of law at a university or higher level education institution in Europe;

The term "Chinese" shall include both Chinese nationals and people of Chinese origin who speak Mandarin Chinese or at least a Chinese dialect.

The term "Europe" shall have its geographic meaning.

The admission of new members is subject to the approval of the board of directors, who shall decide on admissions by simple majority of its directors present or represented.

A list of all the members shall be held by the board of directors which shall be updated annually.

Art. 7. The board of directors may grant the title of sponsor member to any person or entity who has contributed, or is contributing to the fulfillment of the Association's objects by means of substantial donation.

The board of directors may grant the title of honorary member to any member having contributed unconditionally and exceptionally to the fulfillment of the Association's object.

The titles of sponsor member and honorary member are purely honorific and do not grant to their holders any rights, nor obligations of a member.

Art. 8. An annual fee is due by the members at the beginning of each financial year.

Annual fee shall be fixed by the board of directors annually after consultation at the general meeting of the members.

Annual fee for the active members and ordinary members shall not in any case exceed five hundred Euros (EUR 500).

No annual fee shall be due for any student member. Evidence of registration at full time legal education or research program shall be filed each year by student member.

The annual fee for the year 2012 shall be fixed by the constitutive general meeting.

Art. 9. A member shall lose his or her membership:

1. By his or her resignation addressed to the board of directors and sent by email or letter to any two directors of the board of directors.

2. By exclusion:

Any member, who fails to maintain the required professional qualifications or who breaches the code of ethics of their bar association, who incurred criminal liability and punishment, or who brings the Association into disrepute, may be expelled by the board of directors with a majority of two third of the votes in favor of his/her exclusion;

3. By the non-payment of his or her annual fee after a formal written reminder without feedback.

Art. 10. Members who have resigned, or have been expelled, shall have no right to the financial assets of the Association and cannot claim any reimbursement of membership fees paid to the Association.

Art. 11. The board of directors may suspend the rights of a member, and/or issue a warning letter, if any behavior of such member may in the reasonable opinion of the board of directors seriously harm the interests and/or the reputation of the Association.

The next board of directors meeting shall decide on the exclusion of the member of whom the rights were suspended.

Chapter III. General meetings

Art. 12. The general meeting of the members shall represent all the members of the Association. The members list held by the board of directors shall be decisive in identifying the membership of the members of the Association.

It shall be held at least once per annum, upon agreement of the board of directors, during the first six months of every financial year according to the provision of article 27.

The board of directors later shall convene a general meeting in case that one fifth of the members have requested in writing and proposed an agenda.

Notices indicating the date, the time and the location where the general meeting is to be held shall be communicated by a circular letter, by an email or by any other form of communication at least eight (8) days before the date of the general meeting. The venue of the general meeting shall be decided by the board of directors.

The agenda shall be annexed to the notice.

The general meeting may however validly deliberate and make decisions beyond the agenda except for those relating to the amendment of the statutes which shall be specially indicated in the notice.

In exceptional or urgent circumstances a general meeting may be held by conference call, by video conference or by written communication.

Observers may be invited to the general meeting by the board of directors.

Art. 13. The following matters fall in the exclusive competence of the general meeting:

1. Amendment of statutes;
2. Appointment and revocation of the directors;
3. Approval of the annual budget and accounts;
4. Dissolution of the Association.

The general meeting may give its opinion on the annual fees of the members.

Art. 14. The general meeting is validly constituted if half of its members are present or represented.

If this quorum is not reached, the members present may take all decisions provided for in the agenda. Such decisions shall be communicated without delay to all members not represented in that meeting, who will have the right to vote against such decisions, in writing to the board of directors. If no vote from the members concerned will have been received within ten (10) days after receipt of the communication, their vote will be counted as an abstention.

The general meeting may only consider matters on the agenda, except as decided otherwise by vote of 75% of all the members present.

Art. 15. The general meeting shall be chaired by the president, vice-president or any other members of the board of directors ("Chairperson").

Subject to provisions provided by the law or by the present statutes, the general meeting makes decisions by a simple majority of votes of the members present or represented.

However, it can validly deliberate on the amendment of the statutes only if two third of the members are present or represented and that the agenda indicates the proposed amendment of statutes.

Amendment shall be adopted only with a two-third majority of the votes of the members present or represented.

Proxy vote is allowed at a general meeting. The representative of each member of the Association or a proxy shall provide the President with a document showing his/her authority.

Art. 16. Minutes of general meetings shall be signed by the Chairperson and the secretary of the meetings.

Any member may request the board of directors for the communication of minutes of the general meetings.

Decisions that the law requires publication shall be filed at the official gazette Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

Chapter IV. Board of Directors

Art. 17. The Association is administered by a board of directors comprising a minimum of three members, including a President, a Secretary and a Treasurer.

The President

The President shall preside as chairman of every board of directors meeting of the Association and represent the association outside of the Association. The President shall be nominated by the General Meeting for a renewable term of office of two years.

The Secretary

It shall be the duty of the Secretary under the general direction of the Board of Directors to conduct the correspondence of the Association, to attend meetings of the Association and of the Board and to take minutes of the proceedings of such meetings in books to be kept for that purpose.

The Treasurer

The Treasurer shall be nominated by the General Meeting for a renewable term of office of two years.

The Treasurer plays a vital role in the financial management of the Association and must report to the members, the Board of Directors and the General Meeting, where required, on the accountability of the Association. The Treasurer is responsible for the recording of any cash flow and disbursement of all expenses of the Association.

The Vice-President

One or more Vice Presidents can be nominated by the General Meeting for a renewable term of office of two years. The Vice-President or the most senior Vice-President assumes the role of the President when the President for one reason or another cannot fulfill his functions.

The board of directors may secure, in permanence or for specific matters, special advisors who may be convened to attend the board meetings with consultative vote. Their mission comes to an end after each general meeting but may be renewed. The Board of Directors may delegate its powers to a special advisor for a specific mission under its liability.

The President, or in his/her absence, the Vice-President, shall conduct the sessions and shall preside over the meetings of the board of directors.

Art. 18. The Board of Directors shall not be remunerated.

Art. 19. Any member as defined in Article 6 may be elected as a director of the Board of Directors.

Art. 20. Directors are elected from the members for a renewable term of office of two years at the General Meeting.

Directors are eligible for re-election. In case that a director cannot form part of the board due to resignation, death or any other cause, the board of directors may proceed to appoint an interim director until the next general meeting of the members.

Art. 21. The right to vote is reserved to the members of the Association.

Each voter shall have the number of votes equal to the number of directorships to be provided. He or she can attribute only one vote to the same candidate.

The candidates who obtain the most votes shall be declared elected.

In case of equality of votes among several candidates, a second ballot shall be organized in order to determine who shall become member of the board of directors.

The non-elected candidates shall be considered as deputy members of the board of directors. They shall become members of the board of directors in the case provided in article 19.

Art. 22. Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of members according to the provision set forth in Article 13.

Art. 23. In case of resignation, death or incapacity of a member of the board of directors, he or she shall be automatically replaced by the deputy member who obtained the most votes during the last election of the board of directors until the next general meeting.

If there is no deputy member or if they renounce the mandate, the remaining members of the board shall continue to administrate the Association, subject that their number does not fall under the minimum fixed in article 17, in that case they shall co-opt a new member until the next general meeting which shall make a definite decision.

Art. 24. The board of directors shall set forth its internal regulations for its work. The regulations determine the functions of each member of the board of directors.

A meeting of the Board of Directors may be called by the President or at least one half of its members.

The notice shall be sent by ordinary mail or email at least seven (7) days before the date of the meeting.

Meetings of the Board of Directors can also be held by conference call, by video conference or by written communication.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the President and one other member of the Board. They are filed under the responsibility of the President. The minutes of the meetings of the Board shall be sent by the Secretary by email to each member of the Association within thirty (30) days of the meeting.

As an exception to the prior provision, the first board of directors shall be appointed by the constitutive general meeting.

Art. 25. The board of directors possesses the widest available powers for the administration and management of the Association.

The board of directors may confer its powers of management and administration of the Association to a third party. Such delegation may be accompanied with an authorization of bank signatory power.

All matters which are not explicitly reserved to the competence of the general meeting by laws or by the present statutes are within the competence of the board of directors.

Art. 26. The Association shall be bound vis-à-vis third party by the joint signatures of at least two members of the board of directors or by the sole signature of the President.

Chapter V. Financial Year - Annual accounts - Budget

Art. 27. The financial year runs from 1st January to 31st December each year.

Each year, the members of the Association shall be convened by the board of directors in the annual general meeting called to approve the report, accounts for the last preceding financial year and the budget for the next financial year.

Art. 28. The general meeting may annually appoint two auditors, who cannot be a member of the board. The auditors are charged with verifying whether or not the accounts presented by the board of directors are in conformity with the books and records of account and shall make a written report to the general meeting.

The board of directors shall place all documents relating to the accounting and treasury at the disposal of the auditors at least 3 days before the annual general meeting to which the auditors shall present their report.

They shall provide to the auditors all explanation which the latter may request in the exercise of their audit mission.

In case that an auditor is prevented from his mission, he shall inform the board of directors who shall appoint another person to replace him.

Art. 29. The general meeting shall make decision by vote with regards to the approval of the annual accounts, the full discharge to be granted to the members of the board of directors after having heard the reports of the board of directors and of the auditors.

The Association shall have one bank account to receive funds and make payments. It shall be controlled by at least two members of the board of directors. The authorization and all details of the bank accounts and all historical transfer information shall be handed over to the new board of directors once they have been chosen through elections at the general meeting.

Chapter VI. Final provisions

Art. 30. Any amendment to the present statutes is reserved to the general meeting in accordance with the formality and conditions as provided for in article 13.

Art. 31. In case of dissolution of the Association, its assets after payment of debts shall be transferred to an association to be determined by the general meeting having a similar adjective or having a charitable objective.

Art. 32. For any matters not covered by these statutes, the parties hereto make reference to the provisions of the law of 21st April 1928 on «associations sans but lucratif» as amended.

Art. 33. The working language of the Association, Board of Directors and general meeting shall be Mandarin Chinese.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Entre les soussignés:

1. M. BAI Junyi, de nationalité chinoise, avocat, membre du Barreau de Florence (praticante avvocato), résidant à Via Quattro Novembre 34, 59100 Prato, Italie;

2. Mme. CHU Xiaoyang, de nationalité belge, avocat à la cour, résidant à 9 villa d'Este, 75013, Paris;

3. Mlle. XIA Peijun, de nationalité britannique, avocat (English Solicitor), résidant à 18 Knighton Green, High Road, Buckhurst Hill, Essex, IG9 5HD, Angleterre;

4. M. ZHANG Shaohui, de nationalité chinoise, avocat membre du Barreau de Bruxelles et de Luxembourg, résidant à L-7240, Bereldange, 81, route de Luxembourg;

5. M. ZHAO Hui, de nationalité chinoise, avocat (Rechtsanwalt), résidant à Kleine Nelkenstrasse 4, 60488 Frankfurt am Main, Allemagne; et,

6. M. ZHU Huijian, de nationalité chinoise, avocat (barrister of England and Wales) et membre du Barreau de Bruxelles, résidant à Rue de la Confiance, 30, Etterbeek, Bruxelles.

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif qui portera la dénomination de l'«Association des Avocats Chinois en Europe A.s.b.l.», en abrégé: l'«AACE» (ci-après l'«Association»). Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration, La dénomination de l'Association pourra être traduite dans les langues nationales du pays de résidence de chaque membre.

Art. 2. Le siège social de l'Association est fixé à la commune de Walferdange, Luxembourg. Le Conseil d'administration pourra décider d'établir des bureaux ou entités opérationnelles dans les pays autre que le Luxembourg par décision à la majorité simple.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet:

- D'initier, d'organiser, de promouvoir, directement ou indirectement, la communication, la coopération, le partage de ressources et échange d'information entre les avocats chinois qui exercent leur profession en Europe;
- De faciliter des contacts entre ses membres et des avocats, des cabinets d'avocats, des entités sociétaires, des organisations et d'autres entités dans la Grande Région de la Chine (y compris la Chine continentale, Taiwan, Hong Kong et Macao) et en Europe;
- De représenter ses membres, de défendre leurs droits et intérêts dans toutes affaires légales, y compris et non limité à, la participation aux événements importants, donner des opinions collectives, action en justice et défense en justice, au niveau mondial, en particulier dans la Grande Région de la Chine et en Europe;
- d'organiser et développer tous services de consultation, de formation et d'assistance pour ses membres;
- d'organiser des rencontres, des conférences et des séminaires en Grande Région de la Chine et en Europe;
- d'entreprendre et publier toutes études, publications et bulletins d'information en matière juridique.

De façon générale, l'Association pourra exercer directement ou indirectement toutes autres activités qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, y compris toute activité commerciale d'une manière subsidiaire, à condition que le profit soit exclusivement attribué à la réalisation de l'objet pour lequel l'Association a été créée.

Toutes ces activités peuvent avoir lieu à Luxembourg ou à l'étranger.

Les activités sont financées principalement par les recettes provenant des cotisations des membres dirigeants et actifs, des contributions et dons des membres honoraires et sponsors.

L'Association peut accepter des fonds, des subsides, des biens meubles ou immeubles et en répartir le produit ou les revenus dans le cadre de son objet.

Chapitre II - Membres

Art. 5. Le nombre de membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à 3 (trois).

Art. 6. Peuvent devenir membres tous avocats chinois ayant la volonté de promouvoir l'objet de l'Association, sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration.

Le terme «avocats chinois» sera interprété de la manière la plus large et veut dire:

- 1) tout Chinois qui est admis à un ou plusieurs barreaux d'avocats en Europe;
- 2) tout Chinois qui travaille en tant que conseil juridique interne d'une société, d'une banque ou institution et qui exerce cette profession en Europe;
- 3) tout Chinois qui travaille en tant qu'enseignant, maître de conférences, ou professeur de droit, d'une université ou institution d'éducation supérieure en Europe;
- 4) tout étudiant Chinois d'une université ou institution d'éducation supérieure en Europe.

Le terme «Chinois» comprendra tant les citoyens chinois que les personnes d'origine chinoise qui parlent le mandarin ou au moins un dialecte chinois.

Le terme «Europe» aura le sens géographique de l'Europe.

L'admission de nouveaux membres est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui décidera par vote majoritaire simple des membres présents ou représentés.

Une liste complète des membres sera tenue par le conseil d'administration et sera mise à jour annuellement.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra conférer la qualité de membre sponsor à toute personne contribuant ou ayant contribué à la réalisation de l'objet de l'Association par des dons substantiels.

Le conseil d'administration pourra conférer la qualité de membre honoraire à des membres ayant rendu des services exceptionnels à l'Association ou contribué de façon exceptionnelle à la réalisation de l'objet de l'Association.

Les titres de membre sponsor et membre honoraire sont purement honorifiques et ne confèrent à leur titulaire ni les droits, ni les obligations d'un membre dirigeant ou ordinaire.

Art. 8. Une cotisation annuelle est due à l'avance au début de l'exercice financier en cause par les membres.

Le montant de cette cotisation sera fixé annuellement par le conseil d'administration après consultation de l'assemblée générale des membres.

Cette cotisation annuelle pour les membres ne pourra pas dépasser le maximum de cinq cent Euros (EUR 500).

Aucune cotisation ne sera due par les membres étudiants. La preuve d'enregistrement à un programme d'étude juridique ou à un programme de recherche juridique à temps plein doit être apportée chaque année par les membres étudiants.

Exceptionnellement la cotisation annuelle pour l'année 2012 est directement fixée par l'assemblée générale constitutive.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

1. par la démission volontaire adressée au conseil d'administration;
2. par l'exclusion de:

tout membre qui a failli de maintenir les qualifications professionnelles requises ou qui est en violation du code d'éthique de leur barreau, ou qui encourent la responsabilité pénale et une punition, ou qui a porté atteinte à la réputation de l'Association, a être exclus de l'Association par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix en faveur à l'exclusion.

3. par le non paiement de la cotisation annuelle suite à un rappel formel resté sans suite.

Art. 10. Les membres qui ont démissionné ou qui ont été exclus, n'auront aucun droit sur l'actif financier de l'Association et ne pourront réclamer le remboursement des cotisations payées à l'Association.

Art. 11. Le conseil d'administration peut suspendre les droits d'un membre en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts et/ou à la réputation de l'Association.

La prochaine assemblée générale des membres statuera ensuite sur l'exclusion du membre dont les droits ont été suspendus.

Chapitre III - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale représente tous des membres de l'Association. La liste établie par le conseil d'administration sera décisive pour la détermination de la qualité de membre ou non de l'Association.

Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration endéans les premiers six mois de chaque année sociale en application de l'article 27.

Le conseil d'administration devra convoquer l'assemblée lorsqu'un cinquième des membres dirigeants et/ou ordinaires ont fait la demande par écrit et proposé un agenda.

Les convocations indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'assemblée générale seront communiquées par lettre circulaire, par email ou par toute autre moyen de communication au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Le conseil d'administration fixera le lieu de l'assemblée.

L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

L'assemblée pourra toutefois valablement délibérer et prendre les décisions en dehors de l'ordre du jour sauf pour celles relatives aux modifications statutaires qui devront être spécialement indiquées dans la convocation.

En cas de circonstances exceptionnelles ou d'urgence, l'assemblée pourra se tenir par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par communication écrite.

Observateurs pourront être invités à l'assemblée par le conseil d'administration.

Art. 13. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'Association.

L'assemblée générale donne également son avis pour la fixation des cotisations annuelles des membres.

Art. 14. L'assemblée générale est valablement constituée si la moitié des membres sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les membres présents peuvent prendre toutes décisions telles qu'indiquées sur l'agenda. De telles décisions seront communiquées sans délai à tous les membres non présents à l'assemblée, qui auront le droit de voter contre ces décisions, sous forme écrite adressées au conseil d'administration. Si aucune vote n'est reçu de ces membres concernés dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la communication, leurs votes seront considérés comme votes d'abstention.

Art. 15. L'assemblée générale est présidée par le président, le vice-président ou tout autre membre du conseil d'administration.

Sauf stipulation contraire de la loi ou des présents statuts, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Toutefois elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés et que l'ordre du jour présente les modifications proposées.

Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration donnée à un membre dirigeant est admis lors des assemblées générales.

Le représentant de chaque membre de l'Association ou le mandataire doit de procurer au président un document prouvant ses pouvoirs de représentation.

Art. 16. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président et le secrétaire de l'assemblée générale.

Tout membre pourra demander au conseil d'administration la communication des procès-verbaux des assemblées générales.

Les décisions dont la loi requiert la publication seront publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Chapitre IV - Conseil d'administration

Art. 17. L'Association est dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, comprenant un président, un secrétaire et un trésorier.

Le président

Le président préside en tant que président de chaque réunion du conseil d'administration de l'Association et représente l'Association à l'extérieur. Le président sera nommé par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable.

Le secrétaire

Le devoir du secrétaire, sous la direction du conseil d'administration, est de tenir la correspondance, d'assister aux réunions de l'Association et du conseil d'administration et de tenir des procès-verbaux de ces réunions dans des livres pour être conservés à cet effet.

Le trésorier

Le trésorier sera nommé par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable.

Le trésorier jouera un rôle vital dans la gestion du financement de l'Association et doit faire rapport aux membres, au conseil d'administration et à l'assemblée générale sur la comptabilité de l'Association. Le trésorier est responsable pour l'entrée en livre de tout mouvement de cash et le remboursement de tout frais de l'Association.

Le(les) vice-présidents

Un ou plusieurs vice-présidents pourra (pourront) être nommés par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable.

Le vice-président ou celui qui a le plus d'ancienneté assume le rôle du président lorsque celui-ci, ne peut remplir ses fonctions.

Le conseil peut s'adjoindre, en permanence ou pour des cas déterminés, des conseillers spéciaux qui peuvent être convoqués aux réunions du conseil avec voix consultative. Leur charge prend fin après chaque assemblée générale, mais peut être renouvelée. Sous sa responsabilité, le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un conseiller spécial pour une mission déterminée.

Le président dirige les séances et préside les réunions du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par un vice-président.

Art. 18. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont non rémunérées.

Art. 19. Peut être élu administrateur tout membre de l'association, tel que défini à l'article 6.

Art. 20. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale parmi ses membres pour une durée de deux ans.

Les administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Chaque fois que par suite démission, décès ou toute autre cause, un administrateur ne fait plus partie du conseil, le conseil d'administration pourra procéder à la nomination d'administrateurs provisoires jusqu'à la prochaine assemblée des associés.

Art. 21. Le droit de vote est réservé aux membres de l'association.

Chaque votant dispose d'autant de voix que de postes à pourvoir. Il ne peut attribuer qu'une seule voix à un même candidat.

Seront déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix.

Un ballottage sera organisé pour déterminer en cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats, celui ou ceux qui accéderont au conseil d'administration.

Les candidats non élus seront considérés comme membres suppléants du conseil d'administration: ils ont vocation à y accéder dans les cas prévus par l'article 19.

Art. 22. Tout membre du conseil d'administration pourra être révoqué par l'assemblée générale conformément aux stipulations de l'article 13.

Art. 23. En cas de démission, de décès ou d'incapacité d'un membre du conseil d'administration, il sera remplacé de plein droit par le membre suppléant, ayant obtenu le plus de votes lors de la dernière élection du conseil d'administration et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale.

S'il n'y a pas de suppléants ou si ceux-ci renoncent au mandat, les membres restants au conseil d'administration continuent d'administrer seuls l'association, ceci pour autant que le nombre des administrateurs ne tombe pas en dessous

du minimum fixé par l'article 17, sinon ils coopteront un nouveau membre jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera définitivement.

Art. 24. Le conseil d'administration établit son règlement intérieur. Il répartit les charges entre ses membres.

Toute réunion du conseil d'administration pourra être convoquée par le président ou par au moins la moitié de ces membres.

La convocation sera envoyée par courrier normal ou par e-mail au moins 7 jours avant la date de la réunion.

Les réunions du conseil d'administration pourront également être tenues par une conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par communication écrite.

Les procès-verbaux du conseil d'administration seront signés par le président et un autre membre du conseil d'administration. Ils sont classés sous la responsabilité du président. Le secrétaire envoie les procès-verbaux par e-mail à chaque membre de l'Association dans un délai de trente (30) jours après la réunion.

Par exception à ce qui précède, le premier conseil d'administration sera nommé par l'assemblée constituante.

Art. 25. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion et l'administration des affaires de l'Association à un tiers. Cette délégation peut s'accompagner d'une délégation des pouvoirs de signatures bancaires.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 26. L'association est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par la seule signature du président.

Chapitre V - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 27. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, les membres dirigeants sont convoqués devant l'assemblée générale par le conseil d'administration aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

Art. 28. L'assemblée générale peut désigner annuellement deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du conseil d'administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'association et de présenter un rapport afférent à l'assemblée générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le conseil d'administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins trois jours avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle les réviseurs doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et à la trésorerie de l'association.

Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

Dans le cas où un réviseur de caisse serait empêché d'accomplir sa mission, il est tenu d'en informer le conseil d'administration qui nommera une autre personne non-membre du conseil d'administration pour remplacer le réviseur défaillant.

Art. 29. L'assemblée générale votera sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des réviseurs de caisse.

Chapitre VI - Dispositions finales

Art. 30. Toute modification aux présents statuts est réservée à l'assemblée générale statuant dans les formes et conditions prévues à l'article 13.

Art. 31. Dans le cas où l'Association viendrait à être dissoute, son patrimoine sera versé, après apurement du passif, à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire ou à défaut un but caritatif.

Art. 32. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée ultérieurement.

Art. 32. La langue de travail de l'association, du conseil d'administration et de l'assemblée générale sera le mandarin chinois.

Référence de publication: 2012161441/459.

(120213123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Antares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.795.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the the third of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GRATIUS FOUNDATION, an international foundation incorporated pursuant to the International Foundations Act 2010 of Belize, registered with the Belize International Financial Services Commission, International Foundation Registry, under the number IFSC/100/Fdn 19/11 and having its registered office at Marina Towers, Suite 303, Newton Barracks, Belize City, Belize (hereinafter "the Shareholder")

here represented by Mr Paolo PANICO, with professional address at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg by virtue of a proxy given on 3 December 2012,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, acting as said herabove, has requested the notary to state as follows:

That the company ANTARES S.A., a société anonyme, with registered office at 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), has been incorporated under the form of an S.à r.l and under the denomination of ANTARES S.à r.l. according to a deed received by Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 10 August 2006 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 1945 of 17 October 2006, registered into the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 118 795.

The articles of incorporation of the Company were amended as of 5 March 2009 by way of a deed received by the undersigned notary and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 889 of 27 April 2009, and subsequently as of 30 December 2010 by way of a deed received by the undersigned notary and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no. 663 of 7 April 2011.

That the corporate capital of ANTARES S.A., amounts to forty-eight thousand five hundred Euro (EUR 48,500.-), divided into three hundred and eighty-eight (388) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, entirely paid-up.

That the undersigned is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company ANTARES S.A..

That the undersigned has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities;

That the undersigned appoints is to be appointed as liquidator of the Company.

That the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

That it is witnessed that the undersigned is vested with all the assets of the Company and that the undersigned shall guarantee payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;

That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by PRIVATE TRUSTEES S.A., with registered office in L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, acting as "commissaire to the dissolution";

That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors for the performance of their respective assignments;

That the corporate documents shall be kept at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg for the duration of five years.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRATIUS FOUNDATION, une fondation internationale constituée suivant le "International Foundations Act 2010" de Belize, enregistrée au "Belize International Financial Services Commission", Registre International des Fondations, sous le numéro IFSC/100/Fdn 19/11 et avec siège social à Marina Towers, Suite 303, Newton Barracks, Belize City, Belize (ci-après "L'Actionnaire")

ici représentée par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2012,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, és-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée ANTARES S.A., avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B N°118.795, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de ANTARES S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 17 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 118.795.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire le 5 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 27 avril 2009 et par un acte du notaire instrumentaire le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 7 avril 2011.

Que le capital social de la Société ANTARES S.A. est fixé à quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 48.500,-) représenté par trois cent quatre-vingt-huit (388) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Que la soussignée est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de ANTARES S.A. .

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par PRIVATE TRUSTEES S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, agissant en tant que "commissaire à la dissolution";

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2012. LAC/2012/58417. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161465/111.

(120214331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

VAVATE Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.115.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 18 avril 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAVATE IMMOBILIER qui s'est tenue le 18 avril 2012 constate:

- La révocation de la société DUNE EXPERTISES Srl en tant que commissaire.
- La nomination de la société à responsabilité limitée FIDROYAL avec siège social au 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B42317, en tant que commissaire de la société anonyme VAVATE IMMOBILIER avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012167339/16.

(120220877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Julien Fetick, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme CACEIS Bank Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985 (la «Société»), suivant résolution circulaire du 19 novembre 2012, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, une copie certifiée conforme de cette résolution circulaire étant annexée aux présentes.

La Société a été constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1552 du 21 juin 2012.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

a) que Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 327.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale;

b) que le capital autorisé de la Société, y non inclus le capital souscrit, est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (€ 250.000.000,-), ainsi qu'il résulte de l'article six (6) alinéa 2 à 4 des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (€ 250.000.000,-).

Dans la limite de ce capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois et à déterminer les modalités de souscription et de libération en numéraire ou par apport en nature. L'augmentation de capital peut également s'opérer par incorporation de réserves, de primes d'émission, de résultats reportés ou de résultat de l'exercice, avec ou sans prime d'émission d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date d'entrée en jouissance ainsi que toutes les autres conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération. Cette autorisation est valable, sauf renouvellement, pour une période expirant le 26 avril 2017.»

c) Que par la résolution circulaire du 19 novembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé de réaliser une partie du capital autorisé à concurrence de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (€ 60.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 327.000.000,-) à un montant total de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 387.000.000,-) par incorporation de l'acompte sur dividende reçu au titre de l'exercice 2012, sans création d'actions nouvelles.

Il résulte d'un état comptable arrêté au 30 septembre 2012, ayant fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises daté du 16 novembre 2012, que le résultat réalisé dans la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012, est suffisant pour réaliser cette augmentation de capital, de sorte que l'apport se trouve à la libre disposition de la Société.

Les conclusions du prédit rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la Société ne dispose pas d'un montant distribuable supérieur à l'acompte sur dividendes dont le versement est envisagé.

Nous avons également vérifié que les autres conditions prévues à l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies:

- les statuts autorisent le conseil d'administration à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes;
- l'état comptable est établi moins de deux mois avant la prise de décision du conseil d'administration de distribuer un acompte sur dividendes, pour autant que celle-ci intervienne au plus tard le 30 septembre 2012.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Suite aux constatations qui précèdent, les alinéas 1 et 2 de l'article six (6) des statuts sont modifiés comme suit:

«Le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 387.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y non inclus le capital souscrit, est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS D'EUROS (€190.000.000,-).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fetick, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161539/70.

(120213543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Bobati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 173.350.

— STATUTS

L'an deux mille douze,

le sept novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Mevlut ER, homme d'affaires, né à Ortakoy (Turquie), le 1^{er} novembre 1973, demeurant à F-57240 Knutange, 66A, rue de la Marne

2) Monsieur Fatih DILBIRLIGI, homme d'affaires, né à Kahramanmaras (Turquie), le 15 août 1973, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 2, rue Jean Moulin

3) Madame Tomassina LILLO, commerçante, née à Fossa (Italie) le 3 février 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen

4) Monsieur Adrian KOEPFLER, commerçant, né à Luxembourg le 30 décembre 1977, demeurant à L-5682 Dalheim, 10, Om Bongert

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent vouloir constituer.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de terrassement, de pavage et de voirie, le commerce et la location de machines et de véhicules automoteurs et de chantiers, ainsi que le commerce de matériaux et de machines pour le bâtiment ainsi que la gestion et la surveillance de chantiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BOBATI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mertert.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci.

La société peut décider d'ouvrir des succursales, bureaux de représentation ou dépôts aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'associé unique, des associés en cas de pluralité d'associés respectivement du ou des gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille (EUR 80.000,00) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de huit cents euros (EUR 800,00) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux coassociés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux coassociés.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non - associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

En cas de pluralité d'associés les présentes dispositions sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans accord préalable et par écrit de tous les associés.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux coassociés.

Art. 11. Les parts sociales sont indivisibles. En cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachées à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désigné une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas. Le ou les gérants sont révocables à tout moment.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (de leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales qui sont applicables partout où les statuts sont muets.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

Associé(e)	Nombre de parts
1.- Monsieur Mevlut ER, préqualifié	25
2.- Monsieur Fatih DILBIRLIGI, préqualifié	25
3.- Madame Tomassina LILLO, préqualifiée	25
4.- Monsieur Adrian KOEPFLER, préqualifié	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingts mille euros (EUR 80.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, comme il a été certifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à la somme de 1.250,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant la totalité des parts sociales se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris d'un commun accord les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
3. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mevlut ER, homme d'affaires, né à Ortakoy (Turquie), le 1^{er} novembre 1973, demeurant à F-57240 Knu-tange, 66A, rue de la Marne, gérant technique; et
 - Madame Tomassina LILLO, commerçante, née à Fossa (Italie) le 3 février 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, gérante administrative.
4. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mevlut ER, Fatih DILBIRLIGI, Tomassina LILLO, Adrian KOEPFLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161519/178.

(120213630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

FF Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.943.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth day of November.
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Monument Trustees Limited, a company organized under the laws of Ireland, with registered office at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, registered with the Registrar of Companies under number 345558, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of FF CAPITAL S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159.943, with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 25th, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 668 of April 8th, 2011;

- the Company's by-laws have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monument Trustees Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés irlandais sous le numéro d'inscription 345558,

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination FF CAPTIAL S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.943, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 25 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 668, du 8 avril 2011

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16327. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161650/92.

(120213547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.366.

In the year two thousand and twelve, on the twenty ninth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

1. COMMERZBANK LEASING 2 S.à r.l., a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 118.887, here represented by Mrs. Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal on 19 November 2012.

2. COMMERZBANK LEASING LIMITED, a limited company, having its registered office in GB-EC2V 7PG London, 30, Gersham Street (United-Kingdom), registered with the Companies Register in Cardiff under number 01102462, here represented by Mrs. Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal on 16 November 2012.

The proxies having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the members of GENERAL LEASING (No.16) LIMITED, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.366, incorporated on 10 September 2008, by deed of Maître Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 2661, on 31 October 2008 (the "Company").

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to draw up the following:

- I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the equity of the Company by (i) decrease of the capital of the Company for an amount of GBP 10,000.- (ten thousand British Pounds) so as to bring it from its present amount of GBP 40,000.- (forty thousand British Pounds), divided into 30,000 (thirty thousand) ordinary shares, 5,000 (five thousand) A preference shares and 5,000 (five thousand) B preference shares of GBP 1.- (one British Pound) each, to the amount of GBP 30,000.- (thirty thousand British Pounds), divided into 30,000 (thirty thousand) shares of GBP 1.- (one British Pound) each, by cancellation of the 5,000 (five thousand) A preference shares and 5,000 (five thousand) B preference shares and by (ii) decrease of the share premium of the Company for an amount of GBP 29,990,000.- (twenty-nine million nine hundred ninety thousand British Pounds).

2. Absorption of the losses of the Company for an amount corresponding to the amount of the decrease of capital and of share premium, in compliance with Article 69 (4) of the law dated 10 August 1915, and allocation of the surplus, if any, to a free reserve of the Company.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company, so as to reflect the decrease of capital, as follow:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at GBP 30,000.- divided into 30,000 Ordinary Shares of GBP 1.- each. Shares may be issued with a share premium».

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to decrease the equity of the Company by (i) decrease of the capital of the Company for an amount of GBP 10,000.- (ten thousand British Pounds) so as to bring it from its present amount of GBP 40,000.- (forty thousand British Pounds), divided into 30,000 (thirty thousand) ordinary shares, 5,000 (five thousand) A preference shares and 5,000 (five thousand) B preference shares of GBP 1.- (one British Pound) each, to the amount of GBP 30,000.- (thirty thousand British Pounds), divided into 30,000 (thirty thousand) shares of GBP 1.- (one British Pound) each, by cancellation of the 5,000 (five thousand) A preference shares and 5,000 (five thousand) B preference shares and by (ii) decrease of the share premium of the Company for an amount of GBP 29,990,000.- (twenty-nine million nine hundred ninety thousand British Pounds).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to absorb the losses of the Company for an amount corresponding to the amount of the decrease of capital and of share premium, in compliance with Article 69 (4) of the law dated 10 August 1915, and to allocate the surplus, if any, to a free reserve of the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to subsequently amend Article 6 of the articles of association of the Company, so as to reflect the decrease of capital, as follow:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at GBP 30,000.- divided into 30,000 Ordinary Shares of GBP 1.- each. Shares may be issued with a share premium.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des obengenannten Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neun und zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum vom Luxemburg),

Sind erschienen:

1. COMMERZBANK LEASING 2 S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 118.887, hier vertreten durch Frau Nathalie HOULLE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, durch eine Vollmacht die am 19 November 2012 ausgeben wurde,

2. COMMERZBANK LEASING LIMITED, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in GB-EC2V 7PG London, 30, Gersham Street (Grossbritannien), eingetragen in Gesellschaftsregister in Cardiff unter Nummer 01102462, hier vertreten durch Frau Nathalie HOULLE, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, durch eine Vollmacht die am 16. November 2012 ausgestellt wurde.

Die Vollmachten wurden von der Prokuristin und der unterzeichneten Notarin unterzeichnet, und bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vertretene Komplementäre sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, GENERAL LEASING (No.16) LIMITED, mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 142.366, gegründet gemäss Urkunde erstellt durch Notarin Jean SECKLER, mit Amtswohnsitz in Junglinster (Grossherzogtum von Luxemburg), am 10. September 2008, veröffentlicht im Memorial C, unter der Nummer 2661 vom 31. Oktober 2008 (der «Gesellschaft»),

Die vertretene Komplementäre ersuchen die unterzeichnete Notarin folgendes zur beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung des Reinvermögens der Gesellschaft durch (i) Herabsetzung des Kapitals um einen Betrag von GBP 10.000,- (Zehntausend Britische Pfund), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von GBP 40.000,- (Vierzigtausend Britische Pfund), eingeteilt in 30.000 (Dreißigtausend) Stammanteile, 5.000 (Fünftausend) A Vorzugsanteile und 5.000 (Fünftausend) B Vorzugsanteile von je GBP 1,- (Ein Britisches Pfund), auf einen Betrag in Höhe von GBP 30.000,- (Dreißigtausend Britische Pfund), eingeteilt in 30.000 (Dreißigtausend) Anteile von je GBP 1,- (Ein Britisches Pfund), durch Annullierung von der 5.000 (Fünftausend) A Vorzugsanteile und 5.000 (Fünftausend) B Vorzugsanteile und durch (ii) Herabsetzung des Agios um einen Betrag von GBP 29.990.000,- (neunundzwanzig Millionen neunhundertneunzigtausend Britische Pfund).

2. Ausgleichung der Verluste der Gesellschaft mit dem Betrag der Kapital- und Agiosherabsetzung, im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 (4) des Gesetzes von 10. August 1915 und Zuordnung eines etwaigen Überschusses zu einem Reservekonto der Gesellschaft.

3. Anschliessende Anpassung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft, um die Reduzierung des Kapitals der Gesellschaft wiederzugeben, mit folgendem Wortlaut:

« **Art. 6.** Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf GBP 30.000,-, aufgeteilt in 30.000 Anteile von jeweils GBP 1,-. Die Anteile können mit einem Agio ausgegeben werden.»

II. Folgenden Beschlüsse wurden von der Hauptversammlung getroffen:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen die Reinvermögen der Gesellschaft herabzusetzen durch (i) Herabsetzung des Kapitals um einen Betrag von GBP 10.000,- (Zehntausend Britische Pfund), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von GBP 40.000,- (Vierzigtausend Britische Pfund), eingeteilt in 30.000 (Dreißigtausend) Stammanteile, 5.000 (Fünftausend) A Vorzugsanteile und 5.000 (Fünftausend) B Vorzugsanteile von je GBP 1,- (Ein Britisches Pfund), auf einen Betrag in Höhe von GBP 30.000,- (Dreißigtausend Britische Pfund), eingeteilt in 30.000 (Dreißigtausend) Anteile von je GBP 1,- (Ein Britisches Pfund), durch Annullierung von der 5.000 (Fünftausend) A Vorzugsanteile und 5.000 (Fünftausend) B Vorzugsanteile und durch (ii) Herabsetzung des Agios um einen Betrag von GBP 29.990.000,- (neunundzwanzig Millionen neunhundertneunzigtausend Britische Pfund).

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen die Verluste der Gesellschaft mit dem Betrag der Kapital- und Agiosherabsetzung, im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 (4) des Gesetzes von 10. August 1915, auszugleichen und etwaige Überschüsse einem Reservekonto der Gesellschaft zuzuordnen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung hat anschliesslich beschlossen Artikel 6 der Satzung anzupassen, um die Reduzierung des Kapitals der Gesellschaft wiederzugeben, mit folgendem Wortlaut:

« **Art. 6.** Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf GBP 30.000,-, aufgeteilt in 30.000 Anteile von jeweils GBP 1,-. Die Anteile können mit einem Agio ausgegeben werden.»

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Honorare, gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft getragen werden und die im Zusammenhang mit der Kapitalherabsetzung stehen, werden auf eintausend vierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht, stellt hiermit fest, dass auf Wunsch der erschienenen Personen, diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, abgefasst wird, und dass auf Nach-

frage der erschienenen Personen, im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, die englische Fassung ausschlaggebend sein soll.

WORÜBER, Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesen an die Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Houlle, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161676/144.

(120213725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

GIP U&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 611.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.824.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth November before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

UK U&C Holdings LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, registered with the State of Delaware's Secretary of State's company registry under number 4742803, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company, GIP U&C S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a fully subscribed to and paid-in share capital of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500.-) represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.824 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of a Luxembourg notary, Maître Martine Schaeffer, civil notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 16 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 November 2009, No-2211.

II. The Sole Shareholder, represented as above mentioned above, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand British Pounds (GBP 600,000.-) in order to raise it from its current amount of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500.-) to six hundred and eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 611,500.-) by creating six hundred thousand (600,000) new shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Shares");

2) Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Shares;

3) Subsequent amendment to article 6.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

4) Amendment to the register of the sole shareholder of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand British Pounds (GBP 600,000.-) in order to bring it from its present amount of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500) represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to an amount of six hundred and eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 611,500.-) represented by six hundred and eleven thousand five hundred (611,500) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, by the issuance of six hundred thousand (600,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared UK U&C Holdings LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware (U.S.A), having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, registered with the State of Delaware's Secretary of State's company registry under number 4742803, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 November, 2012 under private seal (which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration), subscribes for six hundred thousand (600,000-) newly issued shares, with a par value of one British Pound (GBP 1.-), each.

Such contribution in cash, in an aggregate amount of six hundred thousand British Pounds (GBP 600,000), shall be allocated for six hundred thousand British Pounds (GBP 600,000.-) to the share capital account of the Company and is at the Company's disposal.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth here above to amend article 6.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed and paid up share capital.** The Company's share capital is fixed at six hundred and eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 611,500.-) represented by six hundred and eleven thousand five hundred (611,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the (i) newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit jour du mois de novembre par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

UK U&C Holdings LLC une limited liability company, organisée et existante sous les lois de Delaware, avec son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904 et enregistrée au Registre de Delaware, sous le numero 4742803 (l' Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société GIP U&C S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de GBP 11.500.- représenté par 11,500 parts sociales d'une valeur au pair de GBP 1.- chacune, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.824 (la Société). La Société a été constituée le 16 octobre 2009 conformément à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résident à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 12 novembre 2009, N°- 2211.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent mille livre sterling (GBP 600,000.-) afin de le porter de son montant actuel de onze mille cinq cents livre sterling (GBP 11.500.-) à un montant de six cent onze mille cinq cents livre sterling (GBP 611.500.-) représenté par six cent onze mille cinq cents (611,500) parts sociales d'une valeur au pair de GBP 1.- chacune, par émission de six cent mille (600,000) nouvelles parts sociales d'une valeur de un livre sterling (GBP 1.-) chacune;

2. Souscription et libération totale en espèces de nouvelles actions par l'Associé Unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) par les associés afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des (i) associés nouveaux et (ii) parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille livre sterling (GBP 600,000) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de onze mille cinq cents livre sterling (GBP 11,500.-) représenté par onze mille cinq cents (11,500) parts sociales d'une valeur au pair de un livre sterling (GBP 1.-) chacune un montant de six cent onze mille cinq cents livre sterling (GBP 611.500.-)représenté par six cent onze mille cinq cents (611.500-) parts sociales d'une valeur au pair de un livre sterling (GBP 1.-) chacune, par l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de un livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu UK U&C Holdings LLC., une limited liability company, organisée et existante sous les lois de Delaware, avec son siège social c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, et enregistrée au Registre de Delaware, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 novembre 2012 (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) souscrit à six cents mille (600,000) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur au pair de un livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Cet apport en numéraire d'un montant total de six cents mille livre sterling (GBP 600,000) sera affecté au compte de capital social de la Société. Le montant de six cents mille livre sterling (GBP 600,000) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide unanimement consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 6 des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à six cent onze mille cinq cents livre sterling (GBP 611.500-) représenté par six cent onze mille cinq cents (611.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide unanimement de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les (i) nouveaux associés et (ii) parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16344. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161698/180.

(120213533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Triton Luxembourg Nanna II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 28 November 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Triton Luxembourg Nanna II GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1433 of 30 June 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 159.797 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last been amended following a notarial deed dated 10 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 967 of 14 April 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the corporate object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in Nanna II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and in any other partnership limited by shares (société en commandite par actions) having as object to invest in Nanna II S.C.A., and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2. To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned change of the corporate object of the Company.

3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

"The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in Nanna II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and in any other partnership limited by shares (société en commandite par actions) having as object to invest in Nanna II S.C.A., and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, article 3 shall from now on read as follows:

"The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in Nanna II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and in any other partnership limited by shares (société en commandite par actions) having as object to invest in Nanna II S.C.A., and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,15), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l' «Associé»),

représenté par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 28 novembre 2012.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de Triton Luxembourg Nanna II GP, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. (la «Société») constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 du 30 juin 2011 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.797. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 10 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 14 avril 2011.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans Nanna II S.C.A., une société en commandite par actions et dans toute autre société en commandite par actions, ayant pour objet d'investir dans Nanna II S.C.A. et d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'objet social mentionné ci-dessus.

3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société qui stipulerait le suivant:

«La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans Nanna II S.C.A., une société en commandite par actions et dans toute autre société en commandite par actions, ayant pour objet d'investir dans Nanna II S.C.A. et d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

En conséquence, l'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans Nanna II S.C.A., une société en commandite par actions et dans toute autre société en commandite par actions, ayant pour objet d'investir dans Nanna II S.C.A. et d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1549. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161320/144.

(120212838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Luxretail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.319.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Guy MEYER, indépendant, né à Luxembourg, le 02 octobre 1959, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce de détail dans la branche du textile.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LUXRETAIL S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Guy MEYER, prénommé, et ont été libérées intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 16, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy MEYER, indépendant, né à Luxembourg, le 02 octobre 1959, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MEYER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16183. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012161144/105.

(120212960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 décembre 2012

L'assemblée constate que les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes sont arrivés à échéance.

Elle décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de M. Norbert MEISCH, expert-comptable, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, statuant sur les comptes clos au 31.12.2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Laurent WEBER, fiscaliste, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, statuant sur les comptes clos au 31.12.2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Commissaire aux Comptes S.A, avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B131.410. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, statuant sur les comptes clos au 31.12.2017.

L'assemblée décide de nommer M. Patrick WILWERT, expert-comptable, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, statuant sur les comptes clos au 31.12. 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167337/25.

(120220550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

BC Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 156.420.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012166558/13.

(120219758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.
